



FAMILY SERVICES OTTAWA
SERVICES À LA FAMILLE OTTAWA



ÉLABORATION D'UNE stratégie de sortie financière

Si vous vous trouvez dans la situation de quitter votre relation à long terme, il est important d'élaborer une stratégie de sortie financière. Voici quelques éléments à considérer :

Faites le point sur vos finances et vos actifs personnels

- Passez en revue tous vos comptes bancaires, joints et individuels, et dressez-en une liste. Conservez un dossier de tous les numéros de compte bancaire et du nom figurant sur les comptes, ainsi que des soldes actuels.
- Si vous avez une dette commune ou personnelle, dressez une liste de toutes les dettes, et n'oubliez pas d'inclure le nom du créancier, le numéro du compte, le nom ou les noms qui figurent sur le compte et le solde dû.
- N'oubliez pas que l'épargne commune peut être divisée entre vous et votre partenaire. Assurez-vous que vous avez accès au compte, même si vous n'êtes pas le titulaire principal du compte.
- Passez en revue votre rapport de solvabilité afin d'éviter les surprises. C'est le bon moment pour vous inscrire à la surveillance du crédit auprès d'Equifax et de TransUnion.



- Surveillez les entrées et sorties de vos comptes joints.
- Changez tous les mots de passe pour vos opérations bancaires. Puisque certaines banques utilisent votre courriel pour la vérification, changez également votre mot de passe pour votre courriel. Si vous partagez une adresse de courriel avec votre conjointe ou conjoint, créez une autre adresse de courriel uniquement à votre nom.
- Si vous êtes propriétaire d'une maison, c'est le moment de vous renseigner sur la valeur de celle-ci. Renseignez-vous également sur le montant de l'hypothèque qui reste à payer.
- Si vous avez un coffret de sécurité commun, retirez-en vos articles ou faites des copies si vous n'avez pas l'autorisation de les retirer ou s'il n'est pas sécuritaire de le faire.

DÉTERMINEZ VOS REVENUS ET VOS FRAIS DE SUBSISTANCE FUTURS

- Estimez vos nouveaux frais de subsistance. Cela peut impliquer de faire des recherches sur les coûts de logement ou de loyer dans la collectivité où vous envisagez de vivre.
- Établissez un budget qui comprend tout ce dont vous aurez besoin dans votre nouvelle vie. Parmi les dépenses souvent oubliées, citons Netflix, le stationnement ou les cadeaux.
- Si vous avez des enfants, il faudra tenir compte de la pension alimentaire. Si les enfants vivent principalement avec vous, votre conjointe ou conjoint devra payer la pension alimentaire.
- Veuillez prendre note que le montant de la pension alimentaire que vous recevrez peut être déterminé en fonction du temps que les enfants passent sous la garde de l'autre parent.

VOUS POURRIEZ ÊTRE EN MESURE DE RÉCLAMER UNE PENSION ALIMENTAIRE POUR CONJOINTE OU CONJOINT. LE TRIBUNAL TIENDRA COMPTE DE CERTAINS ÉLÉMENTS, INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER :

- La durée du mariage ou de la relation.
- La situation et le besoin financiers de chaque partie.
- La signature ou non d'une entente de parrainage (immigration).



DÉTERMINEZ VOS REVENUS ET VOS FRAIS DE SUBSISTANCE FUTURS

- Même si vous avez une maison et envisagez d'en acheter une autre, il pourrait être nécessaire de louer un logement à court terme.
- **Veillez prendre note que** selon votre situation financière, vous pourriez devoir payer une pension alimentaire pour les enfants ou pour la conjointe ou le conjoint.
- Si vos revenus actuels sont insuffisants pour répondre à vos besoins, vous devrez peut-être chercher des moyens de les augmenter.
- Si vous n'avez pas de revenus, il est essentiel de songer à la façon dont vous répondrez à vos besoins fondamentaux à court terme. Vous devriez envisager la recherche d'un emploi ou le soutien familial. Une option serait de faire une demande d'aide sociale par l'intermédiaire d'Ontario au travail.
- Si vous vous attendez à une augmentation au travail, demandez au service de la paie de déposer votre augmentation dans votre nouveau compte bancaire. Demandez-le aussi pour le paiement de vos heures supplémentaires.



OPÉRATIONS BANCAIRES INDÉPENDANTES

Si vous n'avez que des comptes joints, **ouvrez votre propre compte dans une nouvelle banque.** Un compte gratuit auprès d'une banque en ligne pourrait répondre à vos besoins.

Une fois que vous avez votre nouveau compte bancaire, **redirigez tous vos revenus vers ce compte**, par exemple votre salaire et les prestations gouvernementales pour la garde d'enfants.

Envisagez de faire la demande de votre propre carte de crédit associée au compte qui est seulement à votre nom.

Si vous n'êtes pas en mesure d'ouvrir un nouveau compte bancaire, mettez de l'argent de côté et demandez à une amie ou à un ami de confiance ou à un membre de votre famille de le garder pour vous. Que vous épargniez cinq dollars ou cinquante dollars par mois, il est important de mettre cet argent de côté. Dans une situation difficile, vous pourriez avoir besoin de cet argent pour payer les frais de déménagement ou la garantie du loyer.

*This program is funded by the Government of Canada and Women and Gender Equality Canada (WAGE) through the Canadian Women's Foundation.

